



AIRES MARINES PROTÉGÉES

Vers des zones de
protection forte ?



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

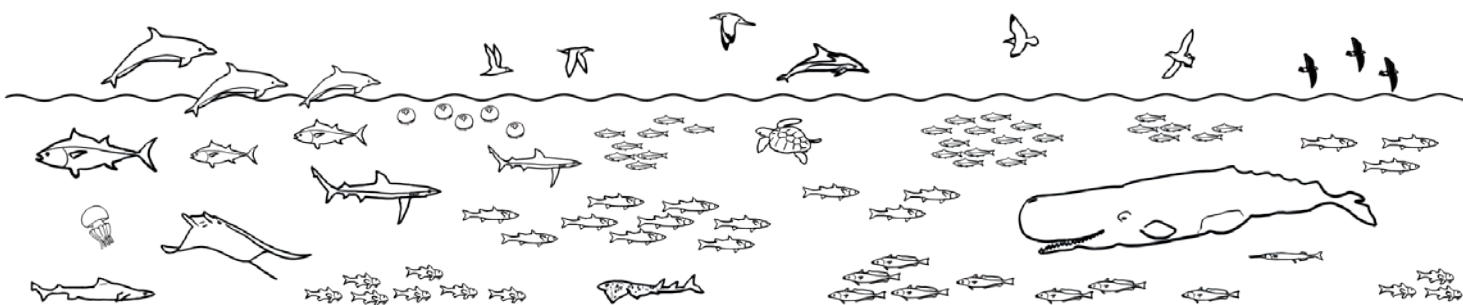
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

La Méditerranée, point chaud de biodiversité

De nombreuses espèces, comme la Posidonie, la Grande Nacre, le Mérou brun ou le Corb se trouvent principalement ou exclusivement en Méditerranée.

Le Golfe du Lion, en particulier, est important pour les cétacés (Cachalot, Grand Dauphin, Dauphin bleu et blanc), plusieurs espèces menacées de requins (Ange de Mer, Squalo Chagrin, Requin bleu) et la Tortue Caouanne. C'est aussi un lieu de passage très fréquenté des oiseaux migrateurs, une zone de concentration des oiseaux marins (Puffin, Sterne, Océanite, Mouette, Goéland) et un secteur majeur pour la reproduction des poissons commerciaux (Sardine, Merlu, Sole, Rouget, etc.).

**LA MÉDITERRANÉE
ABRITE 10 % DES
ESPÈCES MARINES
ACTUELLEMENT CONNUES
SUR MOINS DE 1% DE LA
SURFACE GLOBALE DES
MERS ET OCÉANS**



Une mer sous pression

Cette mer presque entièrement fermée est soumise à des **pressions anthropiques importantes** (forte croissance démographique, transit de 20% du commerce maritime mondial, pression de pêche, première destination touristique du monde, mer la plus polluée du monde notamment par les plastiques⁽¹⁾) auxquelles s'ajoutent le changement climatique, le développement d'espèces invasives et le déploiement des énergies marines renouvelables.

En conséquence de ces multiples pressions, en Méditerranée :

- 72 % des habitats marins d'intérêt communautaire⁽²⁾ sont jugés en mauvais état
- En 25 ans, l'abondance des populations de vertébrés dans les écosystèmes marins a baissé de 52%⁽³⁾
- Plusieurs espèces commerciales se sont effondrées (Merlu, Anguille, Sardine, etc.)⁽⁴⁾

La dégradation de l'écosystème marin méditerranéen est un **drame du point de vue patrimonial**, mais elle **l'est aussi d'un point de vue utilitaire** puisqu'elle compromet la pérennité de nombreuses activités humaines qui dépendent de la bonne santé de la Méditerranée.



1) Cf. notre [BD sur les plastiques en mer](#)

2) Habitat d'intérêt communautaire : habitat identifié par la directive de l'Union Européenne «Habitats, Faune, Flore» (92/43/CEE) pour son caractère menacé, vulnérable, rare, endémique et/ou patrimonial

<https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-marins-et-cotiers#print-btn>.

3) Il s'agit des mammifères, oiseaux, poissons et reptiles marins.
<https://tourduvalat.org/dossier-newsletter/le-rapport-mediterranee-vivante/>

4) <https://archimer.ifremer.fr/doc/00773/88470/94147.pdf> p.19

Des Aires Marines Protégées diversifiées

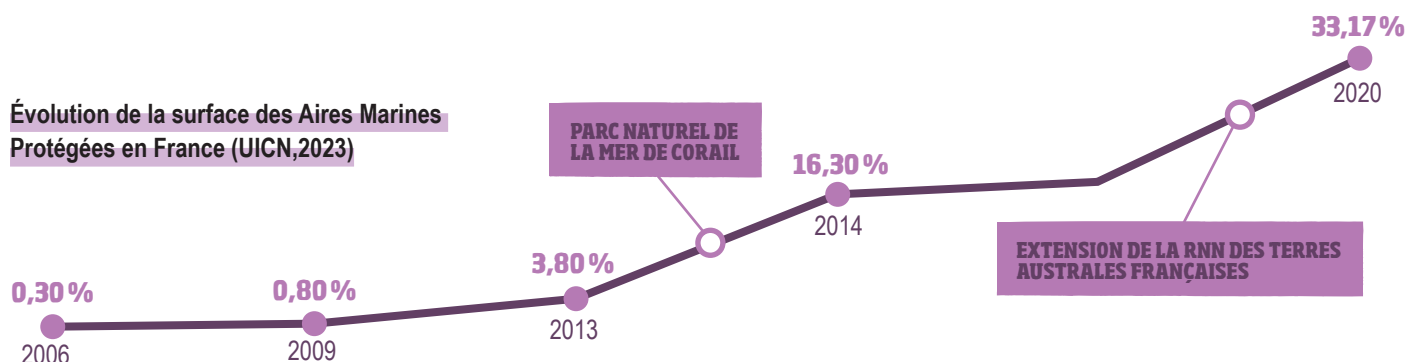
Afin de protéger ces écosystèmes marins, de nombreuses Aires Marines Protégées (AMP) ont progressivement été créées depuis les années 1960. Une Aire Marine Protégée **n'est pas un statut de protection en tant que tel**, mais une appellation qui regroupe pas moins de 11 statuts de protection (certains ayant des sous-statuts en leur sein).

Récemment, la France a très fortement développé son réseau d'AMP. Alors qu'il ne couvrait que 0,8% des eaux marines françaises en 2009, il en couvrait plus de 30% dès 2020, soit une **multiplication par 40 de leur surface en une dizaine d'années**. Aujourd'hui, deux AMP (dans les Terres Australes Françaises [TAF] et en Nouvelle-Calédonie) représentent plus de 90% de la surface totale des AMP françaises.

TYPES D'AMP PAR ORDRE D'APPARITION ⁽¹⁾

1960 • Parcs Nationaux de France
1967 • Parcs Naturels Régionaux
1971 • Réserves de Biosphère
1971 • Sites Ramsar
1972 • Sites UNESCO
1975 • Sites du Conservatoire du Littoral
1976 • Réserves Naturelles Nationales et Régionales
1977 • Arrêtés de Protection de Biotope
1992 • Sites Natura 2000 – Directive Habitats
2006 • Parcs Naturels Marins
2009 • Sites Natura 2000 – Directive Oiseaux

Évolution de la surface des Aires Marines Protégées en France (UICN, 2023)



Les différents statuts d'AMP **recouvrent néanmoins des niveaux de protection très variables**. De plus, lorsque des possibilités de restreindre les activités humaines existent, elles ne sont pas toujours mises en œuvre, ou de façon localisée (zones de protection renforcée, zones cœur...) et/ou uniquement ciblées sur certaines activités ou à certaines périodes.

Pour répondre à cette complexité et mieux caractériser les niveaux de protection, le **Guide des AMP**⁽²⁾ est une des classifications internationales permettant de différencier les AMP en fonction de plusieurs paramètres, dont les activités humaines y étant autorisées.

Niveaux de protection selon le guide des AMP (3) - Exemple pour la pêche

PROTECTION MINIMALE

L'extraction intensive et d'autres impacts sont autorisés tout en offrant certains avantages à la conservation de la faune



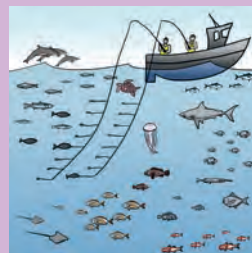
PROTECTION LÉGÈRE

Une certaine protection existe et des impacts modérés à importants sont autorisés



PROTECTION HAUTE

Seules les activités extractives légères sont autorisées et les autres impacts sont réduits au minimum



PROTECTION INTÉGRALE

Aucune activité extractive ou destructrice n'est autorisée et tous les impacts des activités non extractives sont réduits au minimum



1) Code de l'environnement, Article L334-1 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043978174

2) Aussi appelé MPA (Marine Protected Area) Guide <https://mpa-guide.protectedplanet.net/>.

3) Le niveau de protection indiqué est indicatif et potentiel (il est mis en œuvre ou pas, sur tout son périmètre ou seulement sur une partie)

Des Aires Marines... Protégées ?

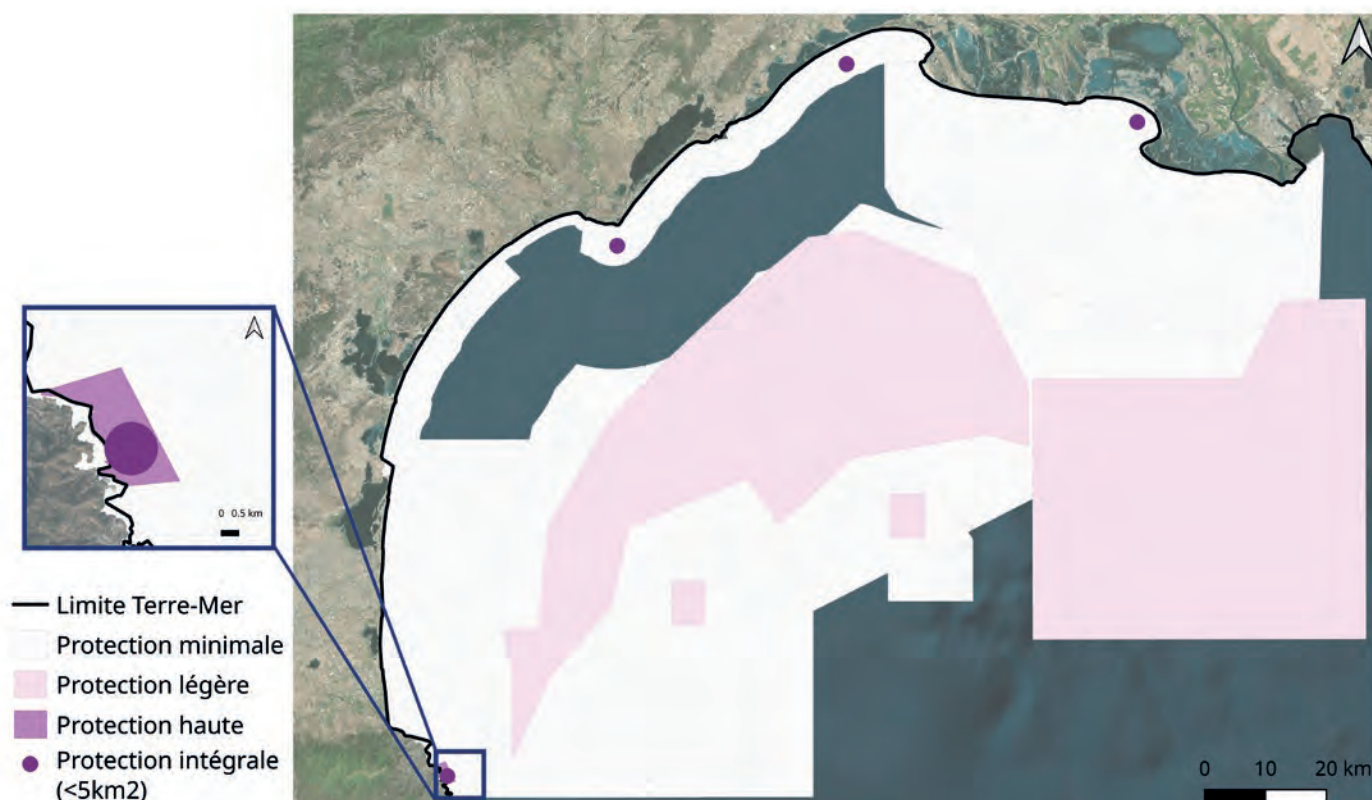
En 2020, une étude spéciale de la Cour des Comptes de l'Union Européenne⁽¹⁾ indiquait que l'intensité moyenne du chalutage à travers ses AMP était au **moins 1,4 fois plus élevée** que dans les zones non protégées.

En France, la très grande majorité des AMP **correspond à de la protection légère ou minimale**.

Le constat est similaire en Méditerranée française. Alors que plus de 52% de la surface est couverte par des AMP, **seulement 0,2% restreignent** une ou plusieurs activités humaines (AMP correspondant à un niveau de protection haute ou intégrale).

CONTRAIREMENT AUX RECOMMANDATIONS DE L'UICN, LA DÉFINITION FRANÇAISE D'UNE AMP N'Y EXCLUT PAS LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ⁽²⁾

Les AMP et leur niveau de protection dans le Golfe du Lion⁽³⁾ (FNE OcMed, 2023)



Plutôt que d'être de véritables outils de protection du patrimoine naturel, l'immense majorité des AMP ne sont que de simples outils de concertation et de développement de l'économie bleue, au mieux de sensibilisation, ou encore de suivi environnemental.

Or, seule la mise en place de restrictions des activités impactantes pour la biodiversité permet de protéger les écosystèmes marins. **Il ne suffit pas qu'une zone marine soit déclarée comme étant une AMP pour que cette protection soit réelle.**

1) <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aau0561>

2) Pour l'UICN, cela recouvre l'exploitation minière, l'extraction de pétrole, de gaz ou encore la pêche industrielle (chaluts traînés ou remorqués, sennes coulissantes, grandes palangres, etc.)

https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-10/french_applying_mpa_global_standards_030518.pdf, p.3

3) Niveaux de protection indicatifs, estimés par FNE OcMed (réglementation, effectivité des contrôles et/ou mise en place d'un document de gestion) pour les AMP et les zones de réglementation de la pêche professionnelle

Les bénéfices écologiques et économiques de la protection



De nombreuses études attestent de l'effet refuge de zones où les activités sont restreintes : augmentation de biomasse, de densité, de taille et d'âge des individus, ainsi que de la diversité. Avec l'augmentation du succès reproducteur, l'émigration de larves et d'adultes hors de ces réserves est largement constatée et porte le nom d'**effet débordement** (ou « Spill-Over »)⁽¹⁾.

Plusieurs études⁽²⁾ ont montré que les bénéfices économiques à long terme de la mise en place d'une zone (réellement) protégée sont **toujours supérieurs aux coûts initiaux**. La plus-value économique générée profite à de nombreuses activités vectrices d'emploi (pêche artisanale, récréative, plongée, etc.).

Conscients de ces bénéfices, **certains pêcheurs ont été moteurs** pour la création de zones de non-prélèvement comme à Palavas-les-Flots, Agde ou dans le parc de la Côte Bleue.

Protection STRICTE vs FORTE

Afin de mieux protéger son milieu marin, la stratégie biodiversité 2030 de l'UE a pour objectif de couvrir 10 % des eaux marines des États membres par des Zones de Protection Stricte (ZPS), un terme proposé par l'UICN. Cette protection stricte n'est pas un nouveau statut de protection, mais une labellisation d'AMP correspondant à un niveau de protection haute ou intégrale⁽³⁾.

Dans sa stratégie nationale, la France remplace le concept de protection stricte en créant celui de Zone de Protection Forte (ZPF). La ZPF prétend être une approche « au cas par cas », ce **qui ouvre la voie à la labellisation ZPF d'AMP en protection légère**.

FNE OcMed demande que la France s'aligne sur les standards européens en abandonnant le concept de ZPF pour ne parler que de protection stricte.

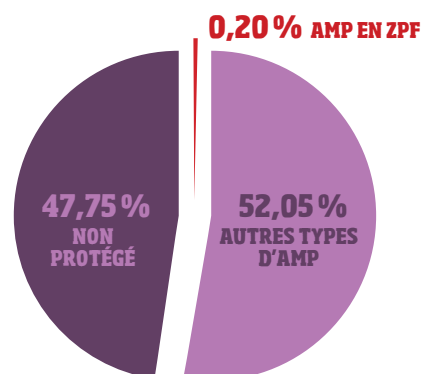
De plus, si la France s'est donnée pour objectif de mettre 10 % des eaux sous sa souveraineté en ZPF, **l'objectif intermédiaire pour la Méditerranée est de 5 % d'ici à 2027⁽⁴⁾**.

FNE OcMed demande un objectif réhaussé à 10 % pour 2030

Actuellement, en Méditerranée française, seulement 0,20 % de la surface maritime est identifiée comme ZPF⁽⁵⁾. Pour atteindre 5 %, **il faudra multiplier par 25 leur surface** (par 50 si l'objectif de 10 % était respecté).



Type de protection au sein de l'espace maritime français de Méditerranée (FNE OcMed, 2023)



1) <https://www.fondationbiodiversite.fr/les-aires-marines-partiellement-protégees-sont-elles-des-facteurs-d-efficacite-ecologique/>

Dans la Réserve Naturelle Nationale de Cerbère-Banyuls, le dernier comptage fait état de 400 Mérous (il n'y en avait presque plus lors de sa création en 1974)

2) https://www.researchgate.net/publication/242700981_Biological_Effects_Within_No-Take_Marine_Reserves_A_Global_Synthesis

3) https://environment.ec.europa.eu/system/files/2022-01/SWD_guidance_protected_areas.pdf

Ce document mentionne la correspondance des ZPS avec les catégories Ia, Ib et II de l'UICN, dont l'équivalent dans le guide des AMP est de la protection haute et intégrale

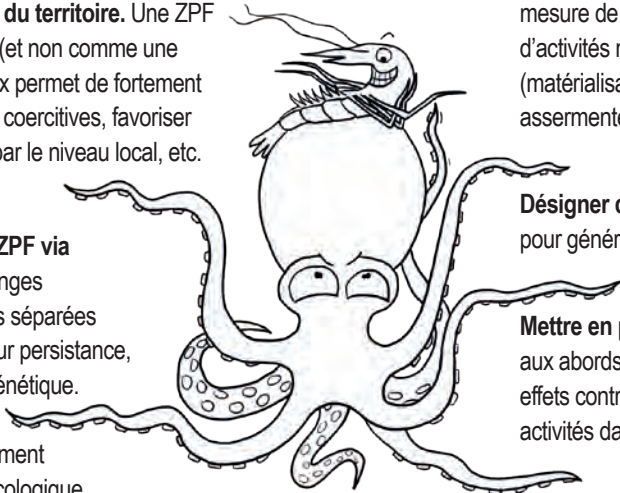
4) L'objectif de ZPF pour 2027 est de 1 % pour la façade Manche Est-Mer du Nord, et 3 % pour la façade Atlantique

5) A l'occasion du débat public (DSF, 2024), la France a identifié les ZPF déjà existantes (qui correspondent pour l'instant à de la protection haute et intégrale) : cœurs de parcs nationaux, zones de protection renforcée des réserves naturelles, zones soumises à arrêté de protection de biotope, cantonnements de pêche

Pour désigner de nouvelles ZPF, il faut...

Associer les acteurs politiques, socio-économiques et la population du territoire. Une ZPF perçue comme une opportunité (et non comme une contrainte) par les acteurs locaux permet de fortement limiter le recours à des mesures coercitives, favoriser les possibilités de financement par le niveau local, etc.

Favoriser la connectivité des ZPF via les courants marins. Les échanges d'individus entre des populations séparées géographiquement favorisent leur persistance, leur résilience et leur diversité génétique. Certains sites doivent être priorités du fait de leur emplacement stratégique et de leur fonction écologique, comme Agde et le golfe d'Aigues-Mortes (incluant le plateau des Aresquiers)⁽²⁾.



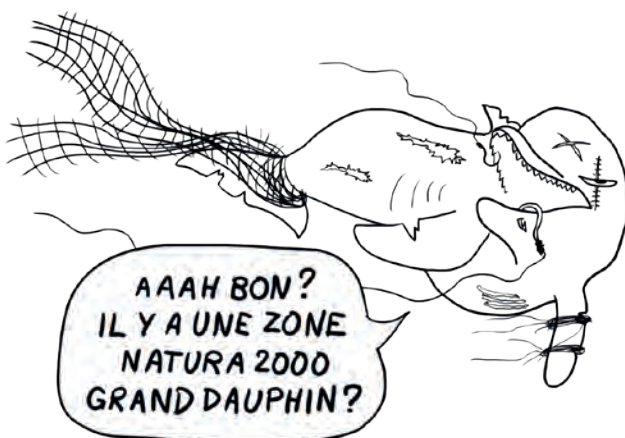
Déployer des moyens de contrôle et de surveillance à la mesure de l'objectif d'extension des ZPF. La réglementation d'activités nécessite la connaissance de ces zones par les usagers (matérialisation, information), mais aussi le développement d'unités assermentées en capacité de sanctionner⁽¹⁾.

Désigner des ZPF d'une taille suffisamment grande pour générer des effets réserve et de débordement.

Mettre en place des zones tampons et/ou de quotas aux abords des ZPF. La création d'une ZPF peut avoir des effets contre-productifs en entraînant une concentration des activités dans ses limites immédiates.

Ne pas éviter les zones d'activité humaine. Il peut être tentant de placer les ZPF, par facilité, là où elles susciteront le moins d'opposition, auront un moindre coût, ou seront moins contrôlables (à l'image de l'immense extension de la réserve des TAF). Pour maximiser leur gain écologique, elles doivent être créées là où se croisent des enjeux élevés de fonctionnalité et des pressions humaines fortes. Ces conditions **se trouvent particulièrement dans la zone côtière et les zones d'interface terre-mer** (les lagunes méditerranéennes, les graus et autres zones humides côtières).

La protection ne passe pas que par les ZPF



Les AMP non labellisées « ZPF » **ne doivent pas constituer des zones non protégées.** Lorsqu'elles sont gérées efficacement, elles peuvent présenter des avantages de conservation majeurs pour les poissons pélagiques, les mammifères ou grands prédateurs marins, qui ont des zones de nourricerie, de reproduction et de repos situées à grande distance les unes des autres⁽³⁾.

La protection de notre patrimoine écologique passe également par **l'application et le renforcement de la réglementation ne relevant pas des AMP.** Par exemple :

- Pêche : tailles minimales de captures, quotas de pêches, fermetures temporaires de zones
- Plaisance: interdiction de mouillage sur herbiers de posidonies
- Transport : limitation de la vitesse des navires marchands
- Énergies Renouvelables : évitement des zones à forte valeur écologique (avifaune, cétacés, etc.)
- Activités terrestres : traitement des eaux usées, diminution de la consommation de plastiques, de pesticides, d'intrants

Les AMP **ne doivent pas être gérées de façon isolée** par rapport aux autres activités en mer. La planification spatiale maritime doit **permettre d'organiser l'ensemble des usages pour atteindre la bonne santé des écosystèmes marins**, et non l'inverse. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique est fondamentale pour **limiter la tropicalisation de la mer Méditerranée.**

1) Les administrations de contrôle et de surveillance: Affaires Maritimes, OFB, Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Nationales, DDTM, Conservatoire du Littoral, Gendarmeries Maritimes, Marine Nationale, Douanes
2) Le centre du Golfe du Lion est un important site d'émission larvaire https://theses.hal.science/tel-04344114v1/file/BLOUET_Sylvain_these_2023.pdf

04344114v1/file/BLOUET_Sylvain_these_2023.pdf
p.179

3) Pour ces espèces, il s'avère plus efficace de restreindre une activité impactante à grande échelle spatiale que de créer des ZPF

Réalisé avec le soutien financier de :



Guide réalisé par France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée

Illustrations de Simon Popy, mise en page par Thomas Hervé (www.thomasherve.com). FNE OcMed : 39 rue Jean Giroux - 34 080 Montpellier • www.fne-ocmed.fr • Février 2024



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

Le point de vue exprimé dans ce document n'engage que FNE OcMed et ne reflète pas nécessairement celui de ses financeurs.